



PLAN D'ACCESSIBILITÉ CANADA (2024-2027)

INTRODUCTION – PLAN D'ACCESSIBILITÉ

La Loi canadienne sur l'accessibilité (LCA) exige que les entreprises sous réglementation fédérale préparent et publient leur plan d'accessibilité. Ce plan a été préparé pour ADL Transport, avec pour objectif de le réviser et de le mettre à jour chaque année.

Chez ADL Transport, nous sommes engagés à faire en sorte que notre organisation et les services que nous offrons soient accessibles à tous, incluant les personnes handicapées. Tous les Canadiens ont le droit de bénéficier de nos services en toute équité et ceux et celles qui travaillent avec nous ont le droit de s'acquitter de leurs tâches de travail dans un environnement exempt d'obstacles.

QUESTIONS GÉNÉRALES

Vous pouvez utiliser les coordonnées ci-dessous pour nous demander une copie de notre plan sur l'accessibilité et de la description de notre processus de rétroaction dans les médias substituts suivants : imprimé, gros caractères, braille, format audio ou électronique compatible avec les technologies d'adaptation destinées à aider les personnes handicapées. Nous vous fournirons le format que vous demandez le plus tôt possible. Les formats braille et audio peuvent prendre jusqu'à 45 jours. Les formats imprimés, en gros caractères et électroniques peuvent prendre 20 jours.:

Courrier :

ADL Transport

À l'intention de l'adjointe administrative

239 chemin Lavoie

Coaticook (Québec)

J1A 2S2

Ou par voie électronique à :

Adresse courriel : sonya@adltransport.ca

Téléphone : 819-502-8666

Fax : 819-804-0868

CONSULTATION

ADL Transport s'efforce de créer un environnement où tous les individus peuvent participer pleinement et accueille favorablement les communications et conversations significatives afin de s'améliorer continuellement. Lors de l'élaboration de notre plan d'accessibilité, des enquêtes sont menées auprès des employés pour connaître leur expérience d'accès à notre organisation. Nous avons également interrogé les parties externes sur les obstacles perçus. Ces informations nous ont éclairés sur les initiatives que nous envisagerons au cours de l'année.



Bien que les consultations aient été essentielles pour améliorer notre accessibilité, nous continuerons à trouver de nouveaux moyens de consultation au cours de l'année à venir afin d'assurer de meilleurs résultats pour les personnes en situation de handicap dans l'accès à notre organisation.

Les discussions et consultations ont eu lieu à nos bureaux de mai à juillet 2024.

EMPLOI

Chez ADL Transport l'accessibilité doit être assurée à chaque étape de l'évolution de l'emploi au sein de l'entreprise. Nous nous engageons à toutes personnes comprises dans les groupes désignés sous représentés à appliquer sur nos différents postes.

Obstacles :

1. Nous sommes conscients que nous devons sonder et/ou identifier les employés actifs qui vivent avec un handicap.
2. Ensuite, nous devons améliorer nos pratiques de recrutement afin de faciliter l'embauche de personnes vivant avec un handicap.
- 3.

Actions à prendre :

1. Nous allons redistribuer le questionnaire d'auto-identification auprès de nos employés déjà actifs.
2. Promouvoir d'avantage le formulaire lors de l'embauche. Apporter des modifications dans les offres d'emploi afin d'encourager les candidats des groupes désignés à soumettre leur candidature lorsque les exigences du poste le permettent. Sensibiliser le personnel attirer au recrutement aux biais que ces derniers pourraient avoir face aux groupes désignés

ENVIRONNEMENT BÂTI

Nous disposons de plusieurs installations. Celles-ci incluent un entrepôt et un bâtiment accueillant nos bureaux. Nous entretenons et réparons les installations selon les besoins, et tous les travaux de construction et de rénovation de nos bâtiments sont conformes au Code du bâtiment. Nos bâtiments relativement anciens sont moins accessibles en raison de l'application d'une version plus ancienne du Code (les versions plus récentes accordent désormais plus d'importance à l'accessibilité).

Les toilettes de notre bâtiment ne sont pas accessibles en fauteuil roulant. Les portes ne sont pas assez larges et les éviers sont trop hauts. Aussi, nos alarmes d'incendie n'ont pas d'avertissement visuel (feux clignotants) pour alerter les personnes sourdes d'un incendie.

Actions à prendre :

- Impliquer davantage les personnes responsables lors du développement de nouvelles installations
- Effectuer une évaluation de notre place d'affaires afin de déterminer les obstacles liés à l'accessibilité



- Nous possédons nos bâtiments et nous avons inclus ces obstacles dans nos plans de rénovation.
- Nous installerons des alarmes d'incendie avec des feux clignotants dans les six mois qui suivent.

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Nous sommes une petite entreprise et disposons de certaines technologies et systèmes. Certains de ceux-ci sont des produits standard prêts à l'emploi que nous avons achetés et d'autres ont été personnalisés par nous. Nous n'avons pas accordé l'importance nécessaire sur l'accessibilité lors de l'achat et de la configuration des nouvelles technologies, mais nous nous engageons à tenir compte de cet aspect à l'avenir.

Dès maintenant, nous tiendrons compte des questions d'accessibilité au moment de l'acquisition de tout produit des technologies de l'information (TI). Nous nous assurerons que tous les produits prêts à l'emploi présentent des fonctionnalités d'accessibilité et que tous ceux créés sur place seront aussi accessibles que possible.

COMMUNICATION, AUTRE QUE LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Le domaine prioritaire des communications reconnaît que chaque personne donne, reçoit et comprend des informations de différentes manières. Les organisations sont censées tenir compte de ces différences et transmettre leurs communications dans divers formats accessibles aux personnes qui en ont besoin. Les produits de communication sont, par exemple les documents d'embauche, les documents sur la conformité et nos politiques d'entreprise.

Nous sommes conscients que nos processus de communication actuels ne tiennent pas compte des différences.

Actions à prendre :

- Évaluer de quelle façon nous pourrions rendre les documents importants plus accessible à tous les groupes.
- Outillez notre personnel afin de favoriser la communication interne et externe dans un langage clair.

L'ACQUISITION DE BIENS, SERVICES ET INSTALLATIONS

Nous cherchons à adapter continuellement nos pratiques afin de rendre nos services les plus inclusifs possible aux personnes vivant avec un handicap. C'est dans cette optique qu'il est nécessaire de toujours tenir compte des critères d'accessibilité dans l'ensemble de nos décisions et de nos opérations.

Nous devons prendre en compte l'accessibilité dès le début de tous les processus d'acquisition afin de réduire les obstacles potentiels.



Actions à prendre :

- S'engager à prévoir un processus d'évaluation qui prend en compte l'accessibilité lors de biens et de services dans les installations.

LA CONCEPTION ET LA PRESTATION DE PROGRAMMES ET DE SERVICES

Les services d'ADL Transport concernent principalement le transport de marchandises. Nos clients sont principalement des entreprises. Il arrive donc que des personnes handicapées travaillant pour nos clients interagissent avec nous au moyen de notre site Web ou par contact direct avec notre équipe. Nous n'avons jamais reçu de plainte à propos de l'accessibilité de nos programmes et services de la part de nos clients.

Actions à prendre :

- S'assurer que l'accessibilité est prise en compte dans la création des programmes et services.
- S'engager à élaborer une politique interne sur l'accessibilité afin de démontrer l'engagement d'ADL Transport

LE TRANSPORT

ADL Transport transporte des marchandises et non des personnes. La Loi canadienne sur l'accessibilité vise le transport des gens, alors nos actions ne s'appliquent pas à ce secteur.

CONCLUSION

Le présent plan d'accessibilité est la première étape visant à rendre ADL Transport plus accessible. En discutant avec notre personnel et des personnes handicapées, nous avons pu identifier des obstacles et nous nous engageons à les éliminer. De plus, nous accorderons une plus grande importance à l'accessibilité afin d'éviter de créer de nouveaux obstacles à l'avenir. Nous savons que ce travail ne représente que la première étape, et nous nous engageons à continuer d'améliorer l'accessibilité à l'avenir, en collaboration avec les personnes handicapées.